

BULLETIN D'INSCRIPTION AUX THÉMATIQUES PRESCRIRE

Il est possible de commencer ce programme permanent de perfectionnement des connaissances en janvier, mai ou septembre de chaque année. En retournant ce bulletin avant le 31 mai 2012, vous débuterez avec la session *Soins d'urgences* (mai-août 2012).

Abonné(e) à *Prescrire*, je m'inscris aux *Thématiques Prescrire* :

Mon numéro d'abonné(e) : _____ (figure sur toutes les correspondances de *Prescrire*)

Merci de trouver ci-dessous mes coordonnées pour toute correspondance liée à ce programme :

Mlle Mme M. NOM : Prénom :

Adresse :

Code Postal : _____ Ville :

Pays :

Tél. : Fax :

Courriel :

J'ai bien noté que les frais annuels d'inscription correspondent à 3 sessions de 4 mois.

Le montant des frais d'inscription découle de la catégorie tarifaire s'appliquant à mon abonnement à *Prescrire* :

Tarif Normal (1) : 255 €

Tarif Réduit (1)(2) : 218 €

Tarif Étudiants (1)(3) : 171 €

Environ 2 mois avant chaque date anniversaire de mon inscription, je recevrai un avis de renouvellement d'inscription. Selon le mode de règlement choisi, il sera accompagné d'un avis de prélèvement ou d'une demande de règlement pour la période suivante de 12 mois.

Pour mettre fin à ma participation au programme (à tout moment), il me suffira simplement d'en informer par écrit l'équipe Relations Abonnés.

Je règle par :

NB : Le paiement par un tiers industriel n'est pas accepté.

Carte bancaire : american express eurocard mastercard visa

N° _____ Signature :

Date fin de validité ____ 20 ____

Virement sur le compte La Banque Postale Paris n° 20041 00001 0061205H20 22
(IBAN : FR44 2004 1000 0100 6120 5H02 022 / BIC : PSSTFRPPPAR)

Chèque Veuillez trouver ci-joint un chèque libellé à l'ordre de *Prescrire*.

Prélèvements automatiques (annuels) (France ou Belgique exclusivement)

J'ai bien noté que, dès ma première inscription, je bénéficie chaque année d'une remise de 25 € sur le montant de mon inscription, grâce aux économies de gestion résultant de ce mode de règlement.

Merci d'utiliser les coordonnées bancaires déjà utilisées par l'Association Mieux Prescrire dans le cadre du paiement de mon abonnement.

Je n'ai pas encore fourni d'autorisation de prélèvements (ou, pour la Belgique, de domiciliation bancaire). Je demande à l'Association Mieux Prescrire d'utiliser l'autorisation de prélèvements figurant ci-dessous, que j'accompagne d'un relevé d'identité bancaire.

Pour la Belgique, des avis de domiciliation sont disponibles auprès de l'équipe Relations Abonnés.
Tél. : (33) (0)1 49 23 72 86 ; fax : (33) (0)1 49 23 76 48 ; courriel : relationsabonnes@prescrire.org

AUTORISATION DE PRÉLÈVEMENTS

À utiliser uniquement si le compte bancaire est domicilié en France

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si la situation le permet, les prélèvements ordonnés par l'Association Mieux Prescrire. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrais en faire suspendre l'exécution par simple demande à l'établissement teneur de mon compte.

N° NATIONAL D'ÉMETTEUR
398 750

TITULAIRE DU COMPTE	
NOM/Prénom :
ADRESSE :
CODE POSTAL :	VILLE : PAYS :

NOM ET ADRESSE DU CRÉANCIER
Association Mieux Prescrire 83 boulevard Voltaire 75558 PARIS CEDEX 11

DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER	
code banque	code guichet
numéro du compte	clé RIB

ÉTABLISSEMENT TENEUR DU COMPTE À DÉBITER	
ADRESSE :
CODE POSTAL :	VILLE :

Date : Signature :

Il est impératif que cette autorisation soit intégralement complétée et accompagnée d'un relevé d'identité bancaire (RIB).

(1) Tarifs TVA incluse (19,6%).

(2) Tarif appliqué aux médecins ou pharmaciens libéraux installés depuis moins de 5 ans ; pharmaciens adjoints ; préparateurs en pharmacie ; médecins scolaires ; médecins de PMI ; médecins remplaçants ; assistants des hôpitaux ; chefs de clinique ; praticiens hospitaliers à temps partiel et praticiens adjoints contractuels ; infirmières ; sages-femmes ; retraités.

(3) Tarif appliqué aux étudiants non thésés ; internes des hôpitaux (ou faisant fonction d'internes) ; résidents ; demandeurs d'emploi ; congés parentaux d'éducation.

Le maintien des conditions tarifaires "Étudiants" est assujéti à la production chaque année d'un justificatif à jour (de type carte d'étudiant ou autre).